

DELINQUANCE

QUEL EST LE BILAN SECURITAIRE DU MINISTRE DE L'INTERIEUR ?

Quelques opinions sur l'action de Nicolas Sarkozy

Par Jacqueline COIGNARD, Jacky DURAND, Fabrice TASSEL
QUOTIDIEN : mercredi 6 décembre 2006

«Des violences aux personnes en hausse de 9 % depuis 2002, ce n'est pas formidable»

Christophe Regnard est secrétaire national et membre du bureau de l'Union syndicale des magistrats (USM, majoritaire, modéré).

«Il suffit de regarder la hausse des violences aux personnes, 9 % depuis 2002, pour se rendre compte que le bilan n'est pas formidable. Certes, les atteintes aux biens ont diminué, notamment les vols de portable, qui avaient fait exploser les statistiques au cours des années précédentes. Sans donner dans l'antisarkozysme primaire, le ministre de l'Intérieur ne semble pas avoir intégré la notion de chaîne pénale. Réformer un maillon sans s'occuper des autres aboutit juste à engorger la machine. Nos législateurs devraient aussi s'inspirer davantage de cette recommandation de Montesquieu : "Faites une bonne loi, car une mauvaise en appelle une autre." La multiplicité des lois votées n'a pas fait évoluer la délinquance, et le texte voté hier aura un impact aussi nul, car il n'est qu'un catalogue de mesures qui existent déjà. On fait des lois pour pouvoir dire qu'on fait quelque chose.»

«Les groupements interrégionaux d'intervention ont fait "pschitt"»

Côme Jacqmin, secrétaire général du Syndicat de la magistrature (SM, gauche).

«A entendre le ministre de l'Intérieur lui-même, la délinquance grave et complexe, qui avait notamment justifié la création des groupements interrégionaux d'intervention, n'a pas faibli. Ces fameux GIR ont fait "pschitt", le ministre et les membres de la majorité nous parlent toujours de démanteler les trafics dans les cités. En revanche, l'instrumentalisation politique de ces GIR a été démontrée dans certaines affaires : des juges du Nord se sont vu retirer les moyens de GIR, sur ordre du préfet, au moment de la date anniversaire des émeutes de 2005. Ces unités sont sous dépendance de l'exécutif, alors qu'elles sont censées mener des opérations de justice. On voit aussi ce qu'il en a été de mesures d'affichages emblématiques comme les délits d'occupation de halls d'immeuble ou de mendicité agressive. Quant aux mesures visant le racolage passif, elles n'ont fait que pénaliser un peu plus des personnes fragiles, sans obtenir aucun résultat concret en matière de lutte contre le proxénétisme.»

«L'inflation législative en matière de sécurité est une plaie des démocraties»

Sébastien Roché, sociologue, est l'auteur du Frisson de l'émeute : violences urbaines et banlieues (le Seuil).

«L'inflation législative en matière de justice et de sécurité n'est pas spécifiquement française. Les Etats-Unis de Bush sont dans le même processus. C'est une plaie des démocraties occidentales. Quand un gouvernement veut donner le sentiment qu'il fait des choses, sans régler les difficultés, il fait voter des lois. Quand vous avez un problème et que vous voulez envoyer un message à l'opinion, vous utilisez la loi comme moyen de communication politique. La loi est aussi un outil de communication morale qui permet de mettre en scène des valeurs organisant des clivages. Avec le texte voté hier, Sarkozy se positionne sur la prévention en sélectionnant les éléments qui l'intéressent. C'est une loi offensive qui ne donnera pas les moyens à la prévention de fonctionner mieux. Il n'y a pas d'argent pour cela. C'est la cohérence avec l'action de la police qui intéresse Sarkozy.»

«Le pays est face à une législation de guerre»

Jean-Marc Férida, avocat, vient de publier l'Horreur sécuritaire, les trente honteuses (éd. Privé).

«Les lois intervenues depuis 2002 ont poursuivi une logique sécuritaire d'ores et déjà significative depuis trente ans, qui vise à donner à croire que l'insécurité est le principal fléau et, par ce biais, à restreindre les libertés individuelles. Les lois Sarkozy, et aussi Perben, ont mis le pays face à une législation de guerre. La loi sur la prévention de la délinquance votée hier ne résoudra rien: s'il suffisait de laisser les maires des communes de plus de 10 000 habitants arbitrer la délinquance et mettre les enfants en prison pour résoudre l'insécurité, pourquoi n'y a-t-on pas songé plus tôt ? La spécificité de Sarkozy est un volontarisme décomplexé et un marketing politique sur la sécurité surutilisé. Quant à la gauche, il y a longtemps qu'elle a vendu son âme pour rallier les thèses les plus sécuritaires, que ce soit Chevènement ou Vaillant. Elle a participé à cette surenchère en bradant son héritage.»

500 CARTES CONTRE QUELQUES IDEES REÇUES

L'Observatoire de la délinquance a tenté d'explorer la motivation des crimes et délits.

Président de l'Observatoire national de la délinquance, ex-grand maître du Grand Orient de France et PDG d'une société privée de consulting, AB Associates, Alain Bauer publie *Géographie de la France criminelle* (Editions Odile Jacob), avec 500 cartes inédites qui montrent la diversité du crime dans l'Hexagone. Ce livre, selon son auteur, «*remet en cause un certain nombre de préjugés sur les motivations des phénomènes criminels*». Alain Bauer part du principe que «*la police, a priori, nous cache des choses*», car les chiffres du ministère de l'Intérieur ne rendent pas compte de la réalité (voir l'infographie ci-dessous).

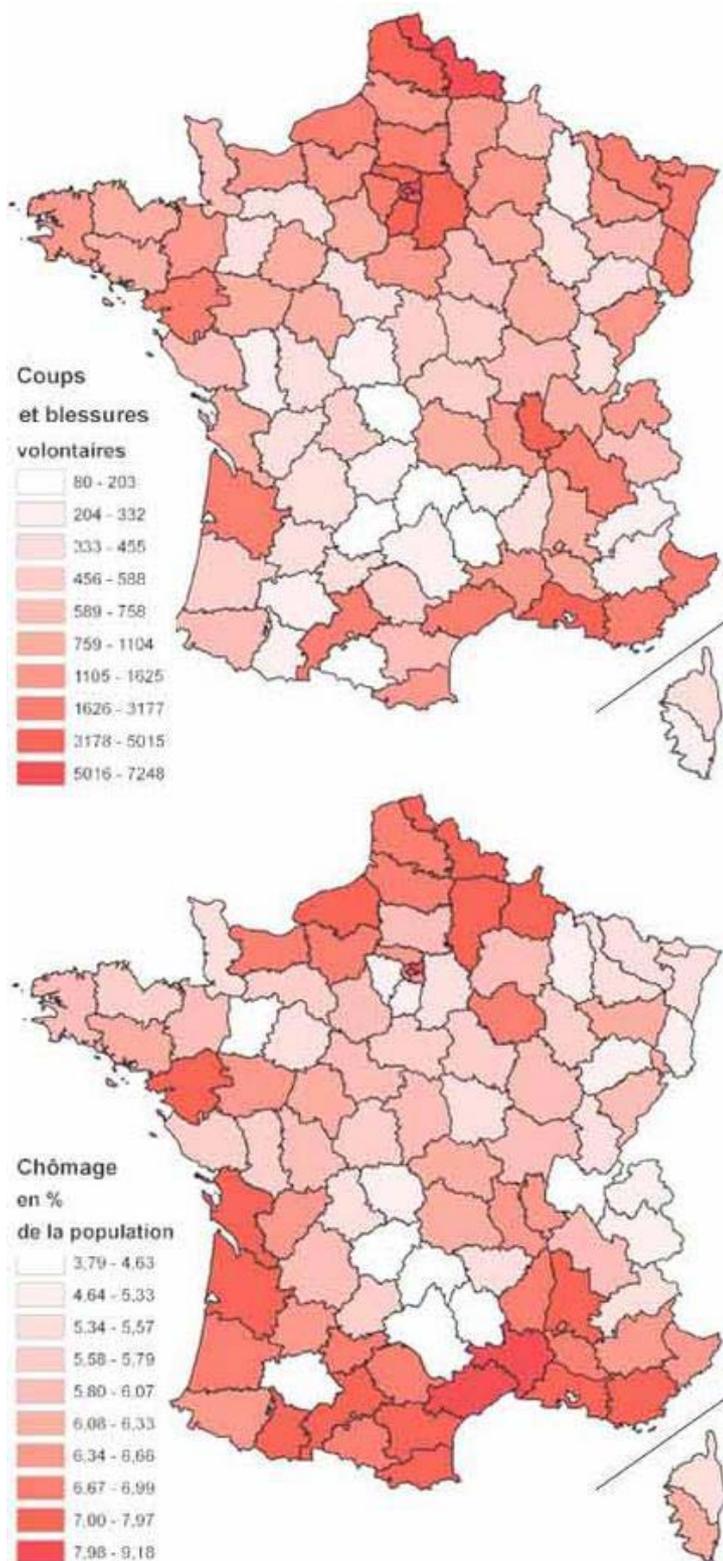
Sa préface indique ainsi que «*nul ne sait vraiment ce qui se passe du point de vue de la criminalité générale, tant l'appareil de mesure reste partiel, parcellaire et partial*». Il souligne la difficulté à quantifier les «*violences domestiques ou intrafamiliales*» puisque les femmes les principales victimes «*répugnent à porter plainte ou sont incitées à les retirer*». Il a toutefois construit ses cartes sur la base des crimes et délits enregistrés en 2003 par les services de police et de gendarmerie, c'est-à-dire avec ces manques. Il décline ainsi les 107 rubriques de la criminalité constatée établies dans l'outil statistique officiel, depuis les «*règlements de compte entre malfaiteurs*», les «*homicides pour voler*», «*vols d'automobiles*», «*atteintes sexuelles*», «*escroqueries et usages de cartes de crédit*», etc.

Ainsi, les viols, harcèlements et agressions sexuelles apparaissent «*surreprésentés*» dans la région Nord-Pas-de-Calais. Les homicides se commettent surtout dans une zone allant de l'Eure-et-Loir au Nord, ainsi que sur le littoral sud. La géographie des vols à main armée se calque sur la cartographie des meurtres, mais remonte le long du couloir rhodanien. Le criminologue met aussi en regard avec la criminalité d'autres statistiques sociales, médicales, économiques. Les 20 pages (sur 280) les plus intéressantes sont consacrées à la «*criminalité comparée*» avec le suivi psychiatrique, la fécondité et l'IVG, l'alcool, la détention d'armes à feu, etc. «*Je suis parti des a priori tels que les pauvres sont des voleurs, les étrangers et les alcooliques sont des délinquants, mais la superposition des cartes va à l'encontre de ces préjugés sur la corrélation entre certains facteurs et la criminalité*», explique Bauer à *Libération*.

Ainsi, écrit-il, «*on a souvent considéré le chômage comme un synonyme d'oisiveté et, au-delà, comme une antichambre de la criminalité*». Or quand on juxtapose les cartes du chômage et du RMI avec celle des faits constatés par les services de police et de gendarmerie, «*le lien n'est pas évident*», ne serait-ce qu'à cause de la forte participation à la délinquance des mineurs, «*par essence non-chômeurs*» : «*Une seule courbe aura, un temps, indiqué une similitude, celle du chômage des 18-25 ans par rapport à la violence*.» Il a superposé la carte de la mortalité liée à l'alcool à celle de la criminalité et souligne que «*la comparaison, à l'exception d'une confirmation pour la partie centrale du nord du pays, ne donne aucun élément de corrélation suffisant, quel que soit le type de violence retenu*».

Il n'a pas plus trouvé de lien entre le taux de délinquance et la densité de population étrangère. Sans compter les clandestins et les flux migratoires, les étrangers et Français par acquisition, soit 10 % de la population, qui représentent près de 20 % des mis en cause en matière criminelle, soit 189 500 individus. Mais si on enlève les 65 000 atteintes à la législation sur les étrangers, délit qu'ils sont les seuls à pouvoir commettre, «*on retrouve grosse modo la même proportion d'étrangers que pour les autres résidents en France*».

Deux cartes extraites de *Géographie criminelle de la France* d'Alain Bauer.
Celle du dessus répertorie les coups et blessures volontaires; celle en dessous, le taux de chômage.



OBSERVATOIRE DE LA DELINQUANCE

L'outil statistique officiel face aux chercheurs et aux praticiens de la justice
LIBERATION.FR : mercredi 17 janvier 2007

Observatoire de la délinquance

Installé en novembre 2003 par Nicolas Sarkozy, l'Observatoire national de la délinquance a pour mission de proposer un outil statistique de mesure de la délinquance. Parmi ses 29 membres, deux sénateurs (UMP et PS), les directeurs généraux de la police et de la gendarmerie, le directeur des affaires criminelles et des grâces et... deux journalistes (le Figaro et Europe 1).

www.inhes.interieur.gouv.fr/L-OND-6.html

L'appel des 115

600 personnes ont signé à ce jour l'appel, «Criminalité, délinquance, justice, connaître pour agir», qui regroupe penseurs, chercheurs et praticiens du droit et de la justice. Le texte est soutenu, entre autres par les Verts, le Mouvement des jeunes socialistes, et par des socialistes et des communistes.

Le [texte de l'appel](#)

Pénombre

Chaque mois, l'association Pénombre moque, déglingue et analyse les chiffres relevés dans la presse et ailleurs. Parmi les 115 figurent d'éminents membres de Pénombre.

www.penombre.org

Qui fait quoi ?

- Les statistiques de la police et de la gendarmerie répertorient les faits constatés (outil 4001, en 107 rubriques). Depuis janvier, s'y ajoutent les MCI (mains courantes informatisées).
- Les statistiques de la justice recensent, par catégorie, les condamnations, mais aussi les relaxes et les classements sans suite.
- S'y ajoutent les récentes enquêtes de victimation de l'Insee.

«Les responsables de la police et de la gendarmerie devront travailler en fonction d'objectifs précis et seront évalués en permanence. De leurs résultats dépendra leur carrière.» Nicolas Sarkozy en juillet 2002

La loi sur la prévention de la délinquance

Les principaux points du texte adopté par l'Assemblée nationale, le 5 décembre 2006

LIBERATION.FR : mardi 16 janvier 2007

JUSTICE DES MINEURS

«Présentation immédiate» de mineurs délinquants devant les magistrats (remplace le «jugement à délai rapproché»).

- Placement pour un mois dans un établissement «permettant la mise en oeuvre d'un travail psychologique, éducatif et social portant sur les faits commis».
- Placement en internat pour une année scolaire, avec «avertissement solennel» du tribunal.
- Mesure «d'activité de jour», pour un an maximum, auprès d'organismes habilités.
- Contrôle judiciaire avec placement en «centre éducatif fermé»
- Le procureur peut demander un stage de responsabilité parentale
- Le juge pourra écarter l'excuse de minorité (peine divisée en 2 pour mineurs 16-18 ans) sans motivation en cas de récidive et d'atteinte aux personnes

NOUVELLES INFRACTIONS

- violences avec arme commises en bande organisée ou avec guet-apens sur forces de l'ordre ou agent de transport (jusqu'à 15 ans de réclusion ou perpétuité)
- embuscade avec arme dans le but de commettre violences contre forces de l'ordre ou agents transports (5 ans et 75.000 euros d'amende)
- augmentation des peines pour rébellion (6 mois à un an) et provocation directe à la rébellion (deux mois prison au lieu d'une amende)
- incrimination de détention ou transport sans motif de substances incendiaires ou explosives
- augmentation des peines pour occupation illégale de halls d'immeuble

Le RÔLE DU MAIRE

- devient le «pivot» de la politique de prévention, dont il «coordonne la mise en oeuvre».
- «partage» le secret professionnel avec les acteurs sociaux
- peut saisir le juge pour mise sous tutelle des prestations familiales
- peut effectuer un «rappel à l'ordre» à l'encontre d'un administré, y compris mineur, pour trouble à l'ordre public
- création d'un «Conseil pour les droits et devoirs des familles» présidé par le maire.
- peut «mettre en oeuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel, relatives aux enfants en âge scolaire».

SANTE MENTALE

- Le maire peut plus facilement prononcer l'hospitalisation d'office de malades mentaux
- Création d'un fichier de données sur hospitalisations d'office
- Le maire est informé des sorties à l'essai de malades mentaux

CHIENS DANGEREUX

- Six mois prison et 7.500 euros d'amende pour détention illégale de chiens d'attaque, de garde ou de défense

STUPEFIANTS, PEINES PLUS SEVERES

- pour infractions à l'égard de mineurs ou dans les écoles
- pour consommation dans l'exercice de ses fonctions d'un dépositaire de l'ordre public ou agent de transport
- peine complémentaire de stage obligatoire de sensibilisation
- pour violences commises sous l'emprise de stupéfiant ou d'alcool
- le procureur peut ordonner une injonction thérapeutique

VIOLENCES CONJUGALES

- obligation de suivi socio-judiciaire étendu
- médecin délié du secret professionnel

DIVERS

- gens du voyage: accélération de la procédure d'évacuation forcée
- Deux ans de prison et 30.000 euros d'amende en cas de rétention d'information sur la disparition d'un mineur
- Six mois de prison et 3.750 euros d'amende pour dégradation des voies ferrées et des installations d'énergie
- durcissement de la lutte contre les jeux d'argent illégaux et la pédopornographie sur Internet
- service volontaire citoyen de la police
- réforme du permis à points

«ON ADDITIONNE LES VOLS D'AUTORADIO ET LES VIOLS»

Sebastian Roché, chercheur au CNRS, critique le calcul de la baisse de la délinquance de 9,4% revendiquée par l'ex-ministre de l'Intérieur.

Par Patricia TOURANCHEAU

QUOTIDIEN : lundi 26 mars 2007

Sebastian Roché, directeur de recherche au CNRS sur la délinquance, conteste les chiffres brandis par Nicolas Sarkozy, qui met en avant une baisse de 9,4 % des infractions constatées en cinq ans.

«Le bilan de la délinquance ne peut être ramené à un seul chiffre qui mélange tout. La diminution affichée par Nicolas Sarkozy concerne les vols, qui représentent un énorme volume dans les statistiques. Cette chute n'est pas imputable à l'activité policière mais aux efforts de l'industrie automobile. Il faut savoir qu'un vol sur deux en France vise un véhicule ou un deux-roues. Or tous les pays occidentaux constatent une baisse des atteintes aux véhicules due à la meilleure protection des automobiles par les fabricants. Portières anticrochetage, alarmes, autoradios amovibles etc. dissuadent les voleurs.

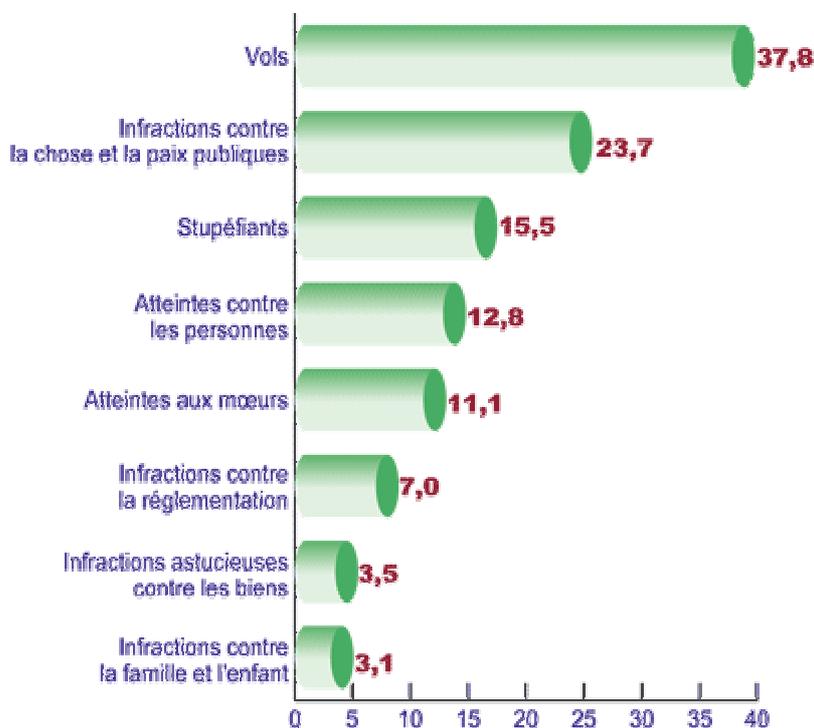
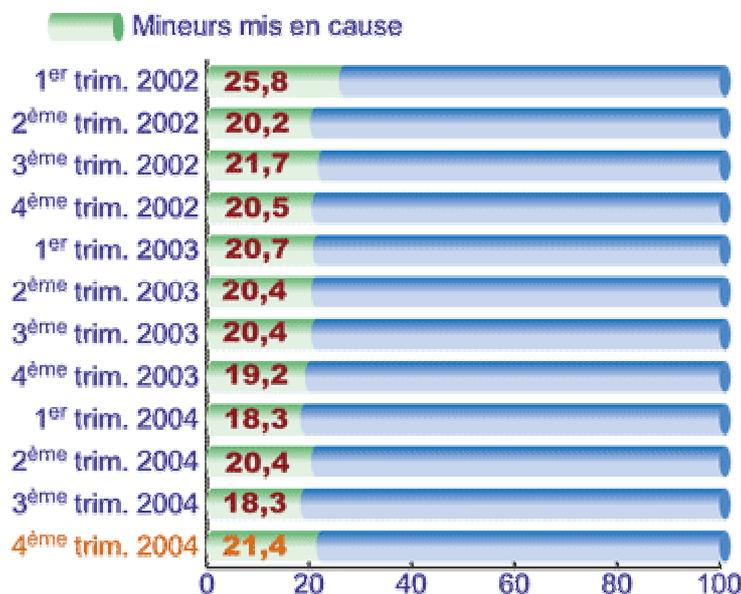
Ensuite, Nicolas Sarkozy triomphe car, dit-il, le taux d'élucidation est meilleur. Prenons les atteintes aux véhicules en 2002 : 60 000 voleurs arrêtés sur 1 084 000 affaires, soit un taux d'élucidation de 5,6 %. En 2005, il y a eu 56 000 faits élucidés sur 783 000 atteintes aux automobiles, donc un taux de 7,1 %. Le taux progresse en effet mais seulement parce qu'il y a un effondrement des vols de voiture. La police a élucidé 4 000 affaires de moins en 2005 qu'en 2002.

Quand le ministre décrète qu'il faut élever le taux de résolution des affaires, la police veut parfois arriver plus vite à la conclusion et considérer les éléments réunis suffisants pour transmettre la procédure au parquet afin de compter un fait élucidé supplémentaire. Ce qui donne des procédures bâclées et un affaiblissement de la qualité des enquêtes. Sur pression de la hiérarchie policière, les gardiens peuvent également transformer des tentatives de vols de véhicule en dégradations, ce qui passe en contravention, donc autant de délits enregistrés en moins.

Le ministre de l'Intérieur répète : «L'évolution générale de la délinquance est favorable grâce à moi.» Son mandat a pourtant été traversé par des émeutes inédites en banlieue, une augmentation des violences urbaines jusqu'en 2006 et une hausse de 14 % en cinq ans des violences aux personnes, déjà amorcée sous les gouvernements précédents. Il nous dit que la plupart des atteintes aux personnes sont intrafamiliales et qu'il n'y peut pas grand-chose. Mais où est sa politique de lutte contre les violences domestiques ? De plus, ce n'est pas vrai que les violences s'exercent surtout à la

maison. En cinq ans, il y a eu 6 % de vols avec violence supplémentaires sur la voie publique, 2 200 contre des femmes et 4 400 contre d'autres personnes.

Cela me gêne qu'on me parle d'un bilan positif alors que le trafic de drogue et les entreprises criminelles prospèrent, qu'on est passé de l'épicerie au supermarché pour la distribution de cocaïne et que les crimes les plus graves contre les personnes se multiplient. Je ne comprends pas qu'on puisse additionner les vols d'autoradios et les viols.»



Source : ODD 2004